royaliste
BI-MENSUEL DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

CIBLE

Pression ?

L'association se nomme Gureak. Son but est de soutenir les familles des indépendantistes basques actuellement détenus. Il n'y a là rien de répréhensible.
L'inquiétude naît lorsqu'on apprend que la dite association a demandé aux chefs d'entreprise et à de nombreux habitants de la région de Bayonne qu'ils apportent un soutien financier aux militants emprisonnés.
Plus de 19 000 lettres auraient été envoyées, des entrepreneurs se sont plaints et le préfet des Pyrénées-Atlantiques a déclaré qu' « *aucune pression en vue d'obtenir une aide financière ne saurait être tolérée de la part de quelque organisation que ce soit* ». Le représentant de l'État a eu raison de dénoncer sans attendre cette campagne de financement. Quant au quotidien espagnol *ABC*, il voit dans l'opération montée en France par Gureak le premier stade, courtois, du système d'extorsion de fonds qui fonctionne au profit des groupes terroristes qui ensanglantent le Pays basque espagnol. Nous espérons que les alarmes de notre confrère madrilène sont excessives, et que c'est une intention purement humanitaire qui conduit des citoyens français à secourir des familles dans l'épreuve.

RENIEMENTS

Les aveux de Michel Rocard

Tribunaux

Des juges en colère

p. 2

Histoire

La reine de France

p.6/7

DU 5 FÉVRIER AU 18 FÉVRIER 2001 - 31e année - Numéro 765 - 20 F

Tribunaux

Des moyens pour la justice !

C'est une bombe au bruit sourd, comme le fracas étouffé d'une sape profonde : les magistrats sont mécontents et ils l'ont fait savoir. L'inquiétude unanime des juges sonne d'un accent neuf et désespéré. C'est du jamais vu.

Dans le flot continu des informations, la nouvelle du mouvement des juges s'est vite écoulée mais, intuitivement, chacun devine que la déflagration a détruit quelque chose d'essentiel et d'intime, et que nous n'avons pas fini d'en constater les énormes dégâts.

La loi du 15 juin 2000, qui renforce la protection de la présomption d'innocence et des droits des victimes a été l'élément déclencheur de cette fronde des magistrats. C'est une réforme importante qui institue notamment un nouveau juge des libertés et de la détention, et qui permet la présence d'un avocat dès la première heure de garde à vue.

Dans ses principes il s'agit d'une loi positive, avec la mise en place d'une procédure équitable, contradictoire et équilibrée, le respect de la présomption d'innocence, l'égalité devant la loi, le droit de la défense... personne ne conteste sérieusement ces principes et il faut donc considérer leur consécration comme un progrès. D'autant que cette loi concorde avec plusieurs des souhaits exprimés par la Nouvelle Action royaliste lors de ses différents congrès.

Mais la loi alourdit singulièrement le travail des magistrats et des fonctionnaires de justice, et le législateur a scandaleusement oublié de s'interroger sur l'impact de ces réformes sur le fonctionnement des services qui croulaient déjà sous les dossiers en cours. Et tout cela a des conséquences très concrètes. Saumur, Maine-et-Loire : son tribunal de grande instance sans président (pas remplacé depuis septembre...). La vice-présidente est toutefois fière d'annoncer qu'en matière pénale, son tribunal est classé sixième (sur 181 juridictions) en terme de « *productivité par magistrats* » (si, si, ça se calcule...). Et elle ajoute elle-même, que c'est au prix d'une vie de famille largement obérée et des horaires de travail qui portent à l'épuisement avec des audiences qui se terminent parfois après dix heures du soir.

Nous sommes très loin des quelques grands procès dont on nous rebat les oreilles, mais elle est là, la réalité de la justice française.

Alors bien sûr, à Paris, les gens du pouvoir ont senti que « ça ne passait pas ». L'administration centrale du Ministère de la Justice a compris la difficulté en élaborant six circulaires représentant 450 pages (!), afin d'expliquer aux juges comment s'y prendre. Puis quelques seconds couteaux ont cherché à justifier la nouvelle loi et ses principes dans les journaux, avec des mots qui fâchent pour désigner ses détracteurs dits « corporatistes ». C'est bête et insultant. Et c'est surtout surtout hors sujet.

Enfin on a eu droit au discours sur la responsabilité des « juges ». Mais quel est le plus irresponsable ? le juge accablé de fatigue, ou le législateur incapable d'exiger les moyens de la politique qu'il édicte ? Dans tous les tribunaux de France, l'année commence par une rentrée solennelle, qui est une séance au cérémonial feutré et purement formel, faite devant les personnels et auxiliaires de justice, les autorités civiles et militaires en tenue d'apparat, les élus et différents représentants de la société. C'est un rituel poussiéreux et bourgeoisement consensuel, où les mots qui fâchent ne sont jamais dits.

Si, cette année, dans la plupart des tribunaux de France, les magistrats se sont abstenus de participer à cette rentrée afin de marquer leur désaccord, il se trouve qu'à Saumur, les juges ont voulu au contraire en profiter pour exprimer leur malaise et leur pessimisme, quant à l'avenir de la Justice.

Le procureur de la République avait tiré les premières salves : « *Les magistrats et les fonctionnaires sont las d'être soumis, avec des moyens constants, au feu nourri de réformes dont l'impact sur le fonctionnement du service n'est jamais sérieusement évalué* ». La vice-présidente avait poursuivi, après avoir évoqué son devoir de réserve : « *Mais il est un droit que nous revendiquons haut et fort : celui de pouvoir travailler dans de bonnes conditions* ». Tout était dit. Dans l'assistance, les hochements de tête polis valaient toutes les approbations. Le sous-préfet n'était pas très à l'aise. Le député (Vert) et le sénateur-maire (RPR), sont repartis sans faire de commentaire. Une petite lâcheté de plus ; peut-être même la plus décourageante.

Paul GILLES

royaliste
BI-MENSUEL DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

SOMMAIRE : p.2 : Des moyens pour la justice ! - p.3 : Oh ! Dieux terribles de l'efficacité - p.4 : CSA - Trahison ! - p.5 : - p.6/7 : La reine au coeur du système - p.8 : Néant - Des pensées sur l'État - p.9 : Retour à l'anthropologie - p.10 : Debord encore... - Meurtres - p.11 : Action royaliste - p. 12 : Éditorial : Le comble de la gauche.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Profession : ..... Date de naissance : .....

souscrit un abonnement de :

❑ trois mois (125 F) ❑ six mois (200 F) ❑ un an (300 F) ❑ soutien (600 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Colombanifolies

Ô ! dieux terribles de l'efficacité !

Tandis que le Medef, relayé par un quotidien opportuniste du soir, se déchaîne contre « l'État inefficace », la logique ultra-libérale atteint, sur des marchés significatifs, le point culminant de l'absurdité.

Les dieux du marché aveuglent ceux dont ils méditent la perte. Je n'accuse pas en bloc. Ces divinités farceuses ou malveillantes, je les nomme. Le dieu Performans est particulièrement vénéré dans les temples du Medef où officie le grand prêtre Seillière. Le dieu Efficacitas, adoré par la secte des Colombanifols, se balade souvent en compagnie du dieu-lard Assurans-surlavix, que Denis Kessler prie tous les matins avant d'éructer ses sentences. Le dieu Mercatic est toujours accompagné d'une cohorte de héros - Messier, Pinaut - dont le barde Alin Minx chante les exploits.

Par une pudeur que nos lecteurs comprendront, je ne nomme pas les prostituées et les prostitués sacrés qui déambulent sur le marché mondialisé avec leurs autels portatifs et leurs préservatifs anti-étatiques fabriqués par des firmes a-nationales. Mais je ne ferai point grâce des éclairs foudroyants, tonnerres pétrifiants et autres diatribes telluriques qui tombent des olympes modernisés.

Amis, écoutons la flûte aigre du dieu Paon. Elle accompagne les rudes paroles qu'un anonyme colombanifol a tracées le 25 janvier à l'encre noire sur la première page du *Monde* : ***La Cour des comptes critique l'État inefficace.*** Fonctionnaire, j'en tremble - mais de rire car, tout de même, quelle énorme paonnerie !

Appelée pour la circonstance « institution financière », la Cour des Comptes est une des institutions de l'État, composée de magistrats qui constituent un des grands corps de l'État, et non une sorte d'ONG où militeraient des inquisiteurs libertaires. Et d'un !

L'État, n'en déplaise à Colombanix et Hedviplenellus, n'est pas placé sous l'égide du dieu Efficacitas. La Défense nationale est « efficace » dans la mesure où elle est dissuasive : on dépense donc des sommes considérables pour qu'il ne se passe rien - pour que la guerre n'ait pas lieu. Même chose pour la diplomatie : le fait que des fonctionnaires parviennent à éviter des conflits en buvant des tasses de thé ne peut être reporté sur un bilan coût-efficacité. Et de deux !

L'État, n'en déplaise à Fabius Constrictor, ne doit aucun sacrifice au dieu Mercatic. Le métro n'est pas sur le marché concurrentiel des transports : le prix de la carte et du billet obéit à des obligations politiques (principe d'égalité des usagers), et, ce qu'il économise, est de l'ordre de l'immatériel (le temps de transport) et du non quantifiable (une moindre pollution par exemple). Et de trois !

D'où ce proverbe : la bave de la Colombe et des colombanifols n'atteint pas l'État, qui contrôle publiquement la manière dont sont effectuées les dépenses votées par les représentants de la nation. Denis Ribouldingue (un faux patron) et Ernest Filochard (un faux baron), les deux pieds-nickelés qui dirigent le Medef, peuvent toujours s'aligner. Ces dynamiteurs en col blanc, qui dénoncent l'État à longueur d'année au nom des dieux de la transparence et de la compétitivité feraient bien de méditer l'actualité.

L'État paralyse la France qui travaille, dit en substance Ernest Filochard. La contre-preuve par Danone qui a considérablement réduit ses effectifs en France (de 26 789 en 1994 à 15 790 en 1999) et qui menace de liquider encore plusieurs milliers d'emplois dans notre pays, alors que le bénéfice net du groupe est passé de 3,5 milliards en 1994 à 4,4 milliards en 1999.

Le capitalisme mondialisé est efficace professe en gros Denis Ribouldingue. La contre-preuve par la fusion Carrefour-Promodès : en l'an 2000, les ventes ont baissé, les prix ont augmenté, la désorganisation et les conflits internes marquent la gestion du groupe, et les perspectives de profit sont révisées à la baisse.

L'économie de marché est performante, chante en choeur la médiatique domesticité. La contre-preuve par la Californie, où l'on voit des compagnies privées d'électricité, au bord de la faillite, provoquer des pénuries de courant dans un des pays les plus riches du monde. Cela signifie que, dans l'empire américain érigé en modèle de modernité, la logique libérale est en train de rejoindre la logique collectiviste : non seulement les deux systèmes ont pour aboutissement voulu ou consenti la constitution de monopoles, mais les deux types d'économie produisent des phénomènes de pénurie.

La mondialisation est inéluctable et bienfaisante, psalmodient les adorateurs du dieu Ignorans-crasse. Ils en oublient de nous entretenir du Japon, naguère encensé, et aujourd'hui plongé dans une crise profonde : baisse de la production industrielle, hausse du chômage, consommateurs amorphes, système bancaire en péril, débandade boursière.

J'allais oublier la « nouvelle économie ». Les déceptions s'accumulent (illusions sur la vente par internet), les faillites se multiplient, les dépenses se maintiennent ou augmentent alors que les trésoreries se vident, les valeurs boursières se dévalorisent, les jeunes pousses pourrissent. Un grand bravo pour le marché. Et merci aux prévisionnistes. Au pays des aveugles, les borgnes se sont mis le doigt dans l'oeil. Les paris sont ouverts sur la date de l'effondrement du Panthéon libéral. Mortels, ces immortels !

Sylvie FERNOY

INÉDIT

Jacques Bainville

La Guerre démocratique

Journal 1914-1915

Édition établie par Dominique Decherf

Prix franco : 123 F

Médias

CSA

On s'est beaucoup agité, à gauche, autour du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, quand on a appris que Jacques Chirac envisageait de nommer Dominique Baudis à la présidence de cet organisme.

Le maire sortant de Toulouse a effectivement remplacé Hervé Bourges, classé à gauche, sans que cela fasse un drame. Après tout, Dominique Baudis ne fera pas pire que celui qu'il remplace, et rien ne dit qu'il ne fera pas mieux. De toutes manières, le CSA ne joue pas un grand rôle, et ceux qui y ont siégé répandent des propos désolés. Monique Dagnaud rappelle que cette autorité de « régulation » a pratiqué la politique du laisser-faire, couronnée par l'accord donné à la prise de contrôle de Canal Plus par Vivendi. Le président Bourges a suivi la pente de la gauche : impuissance, abandon.

De son côté, Philippe Labarde, qui vient de terminer son mandat de six ans, se demande toujours à quoi sert le CSA. Hervé Bourges le définissait comme un médiateur. Lui estime que cet organisme devrait être un régulateur. D'autres disent que c'est un « juge » ou un « arbitre ».

Comment vouloir qu'un organisme à la définition flottante « régule » quoi que ce soit ? Une fois encore, on vérifie que les fameuses autorités indépendantes, qui sont plombées par de lourdes déterminations sociales (même monde, mêmes mondanités), devraient être supprimées.

Même s'il faut faire de la peine aux conseillers, qui ont de leur bureau une superbe vue sur la Seine.

Jacques BLANGY

Retraites

Trahison !

Après l'assurance chômage, c'est sur les retraites complémentaires que les organisations syndicales vont maintenant lâcher les travailleurs.

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera. Les quelque 200 000 personnes qui sont descendues dans les rues des principales villes de France, le 25 janvier dernier, pour défendre leurs retraites peuvent être satisfaites. Réunies en intersyndicale le 5 janvier, les cinq confédérations syndicales avaient décidé de faire de cette journée, une journée « de mobilisation et d'information » sur les retraites. Les travailleurs ont répondu et sont venus dire son fait au Medef : pas question d'allonger la durée de cotisation, ni de repousser l'âge légal de la retraite au-delà de 60 ans.

Mais il est à craindre que cette mobilisation ne suffise pas à faire entendre les revendications des manifestants. Tout simplement, parce que les organisations syndicales, elles, ne manifestaient pas pour la défense des retraites mais pour la reprise des négociations. Or, à l'heure où nous écrivons ces lignes, on laisse entendre du côté du Medef qu'une reprise prochaine des négociations est envisageable. L'organisation patronale qui, de mai 2000 (date d'ouverture du chantier des retraites complémentaires) au 21 décembre (date de la rupture des négociations), campait sur ses positions, fera probablement des concessions aux organisations syndicales réformistes (CFDT et CFTC). En retour, celles-ci feront un pas en direction du Medef et le tour sera joué. Et on refera aux salariés le coup de l'assurance-chômage.

Les déclarations faites par les représentants de la CFDT et de la CFTC au lendemain de l'assemblée générale du Medef du 16 janvier sont sans ambiguïté et laissent mal augurer de ce que devraient être ces négociations. Ce jour-là, Denis Kessler, vice-patron des patrons, avait déclaré : « *si les organisations syndicales ne veulent pas admettre le principe d'allongement de la durée de cotisation ou le relèvement de l'âge de départ à la retraite, il est inutile de venir nous voir* ». Pourtant, Michel Toulisse, négociateur CFDT, se montra béatement optimiste : « *Le Medef est resté ferme sur ses positions, mais nous notons qu'il n'a pas définitivement fermé la porte des négociations* ». La palme de la naïveté ou de l'hypocrisie est revenue à son complice de la CFTC (Jean-Louis Deroussen) : « *nous nous réjouissons de la réouverture des négociations* ».

Nous nous dirigeons vers un étrange accord qui essaiera de concilier les points de vue du patronat, de la CFDT et de la CFTC. Pour la centrale de Nicole Notat, pas question de toucher à la retraite à 60 ans : les salariés continueront de partir à la retraite dès 60 ans, mais leur pension sera fonction du nombre d'années de cotisation. Pour la centrale chrétienne, pas question de toucher à la durée de cotisation : les salariés pourront partir à la retraite dès qu'ils auront cotisé 37,5 ans. Mais les dirigeants s'empressent d'ajouter qu'une telle solution, pourtant adoptée par leur congrès en 1996, n'est pas réaliste...

En l'absence d'accord ce sera au gouvernement d'assumer ses responsabilités. Or, pour Lionel Jospin il est urgent de ne rien faire... du moins jusqu'à 2002. Après on verra. Une telle attitude ne serait pas stupide, si elle ne dissimulait pas des considérations bassement électorales et si elle était porteuse d'un projet politique qui consisterait à mettre à profit le peu de temps qui nous sépare des premières difficultés, pour bâtir un nouveau système de retraites qui réponde aux évolutions de la société française et non aux diktats du Medef, aux injonctions du groupe de pression des assureurs ou aux prétendues lois du marché.

Nicolas PALUMBO

Internautes !

Donnez-nous votre adresse de courrier électronique et nous vous abonnerons gratuitement à notre liste de diffusion d'« Actualité royaliste ».

Envoyez-nous un courriel à **royaliste@multimania.com**

Balkans

Nouvelle donne au Kosovo

Bernard Kouchner a quitté le Kosovo sous une pluie d'hommages, mais sans avoir rien résolu. Il laisse à son successeur une situation inextricable, qui devrait cependant évoluer en raison du bouleversement politique intervenu à Belgrade.

Veton Surroi avait raison. Le directeur du quotidien albanophone *Koha Ditore* (Pristina) dénonçait en août 1999 les « attitudes fascistes » qui se manifestaient au Kosovo deux mois après l'arrivée des soldats de l'OTAN. Est fasciste, écrivait-il, que « *l'intimidation organisée et systématique de tous les Serbes, simplement parce qu'ils sont serbes et donc tenus collectivement pour responsables de ce qui s'est passé au Kosovo* ». Et de conclure : « *Ceux qui pensent que la violence prendra fin dès que le dernier Serbe aura été chassé se font des illusions. La violence sera simplement dirigée contre d'autres Albanais* ».

Hélas, tel est le cas. Malgré la présence d'un envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, ayant reçu pour mission d'assurer l'administration provisoire de la région et de jouer un rôle de médiateur entre les différentes factions, malgré la présence des soldats de la KFOR, les habitants du Kosovo continuent de vivre sous l'empire de la violence.

Ce fut d'abord une violence inter-ethnique : après les massacres d'albanophones par les policiers serbes et les groupes paramilitaires, les Serbes et les Roms restés chez eux étaient systématiquement terrorisés et massacrés. La pression contre les Serbes, isolés dans des enclaves placées sous la protection permanente de la KFOR n'a pas cessé. Mais la violence circule aussi entre albanophones. Violence politique, commise par les extrémistes de l'UCK contre les modérés réunis autour d'Ibrahim Rugova, dont l'un des proches conseillers a été assassiné à l'automne dernier. Violence des bandes criminelles, ou politico-maffieuses, qui trafiquent la drogue, enlèvent les jeunes filles pour les vendre sur le marché occidental de la prostitution, et pratiquent quotidiennement le meurtre, le vol et le pillage. Selon un rapport de la MINUK (Mission des Nations Unies au Kosovo), les vols, chantages et enlèvements ont augmenté de 70 % entre janvier 2000 et janvier 2001, mais la présence des militaires étrangers a permis une diminution du nombre de meurtres...

Ces chiffres signifient que l'administration civile est impuissante à rétablir la paix et la sécurité, et que seule la force militaire permet que le Kosovo ne bascule complètement dans l'anarchie sanglante.

Est-ce la faute à Bernard Kouchner ? Non. Mais le Kosovo est pour lui un échec. Ce personnage courageux a pu constater sur le terrain l'inefficience du « droit d'ingérence » sur motifs humanitaires. Dans les guerres civiles, les combattants en présence sont tour à tour victimes et bourreaux, et les populations sont constamment placées au coeur du déchaînement violent. Ce qui signifie que tout le monde relève de l'action humanitaire, et que l'humanitaire n'est pas en mesure de régler des conflits politiques - qui mettent en jeu, au delà de la compassion pour les victimes, des territoires, des mémoires historiques, des organisations militantes et des institutions.

Or la situation politique au Kosovo est inextricable. La région reste partie intégrante de la République fédérative de Yougoslavie, dont la souveraineté est seulement suspendue. Il faudra bien la rétablir. C'est le droit yougoslave qui continue d'être appliqué (sauf les lois postérieures à 1989) mais les Kosovars serbes refusent d'être jugés par un albanophone. La police est assurée par des fonctionnaires (souvent retraités) qui agissent sous mandat de l'ONU mais qui sont généralement étrangers aux Balkans, et souvent à l'Europe. Comment un Australien, qui ignore le droit pénal yougoslave, les langues du Kosovo et la coutume albanaise pourrait-il accomplir utilement sa mission ? Chaque jour, les Kosovars paient les conséquences de l'agression de l'OTAN et de la situation absurde et atroce qui en a résulté. Pour en sortir, il faudra discuter avec Belgrade, et agir en accord avec le gouvernement démocratique de la République yougoslave. Tel est la tâche qui attend Hans Haekkerup, nouveau représentant des Nations unies à Pristina.

Maria DA SILVA

BRÈVES

♦ **PORTUGAL** - Cette année, l'*Association royale de Lisbonne* (*Real Associação de Lisboa*) a décidé de marquer d'une manière particulière le 93e anniversaire de l'assassinat du roi Dom Carlos I et du prince héritier Dom Luiz Filipe en 1908. Elle a appelé en particulier à un grand rassemblement de monarchistes le 1er février à l'endroit même où eu lieu l'attentat, rue de l'Arsenal à Lisbonne. Ce rassemblement précèdera une messe solennelle en l'église St Vincent de Fora et une cérémonie d'hommage au Panthéon royal au cours de laquelle Dom Duarte, duc de Bragance, déposera des gerbes de fleurs sur les tombes des victimes.

♦ **ITALIE** - La reine Marie-José d'Italie vient de s'éteindre à l'âge de 93 ans à Genève où elle résidait depuis quelques années, après un long exil au Mexique. Mariée en 1930 avec Humbert de Savoie, le prince héritier de la couronne italienne dont elle aura quatre enfants - dont l'actuel prétendant au trône Victor-Emmanuel - elle ne s'entendait guère avec son époux qui s'accommodait mal de son caractère anticonformiste. A la Libération, Victor-Emmanuel III abdiqua en faveur de son fils et Marie-José devint alors reine d'Italie. Mais, quelques jours plus tard, le 2 juin 1946, après le référendum truqué qui donna à une très faible majorité la préférence aux républicains, le roi quitta le pouvoir et parti en exil et le couple se sépara définitivement.

♦ **BULGARIE** - Le roi Siméon II est arrivé à Sofia le 23 janvier pour sa huitième visite depuis son retour triomphal en 1996. Il a annoncé à la presse que cette fois-ci il resterait « *plus longtemps* ». Le maire de Sofia avait, le jour même, signé le décret de restitution à l'ancien souverain, du palais de Vrana et du parc de 80 hectares qui l'entoure. Le roi a également déclaré que son éventuelle participation à l'élection présidentielle d'octobre prochain dépendait de « *beaucoup de choses* ». En particulier de la décision de la Cour Constitutionnelle qui doit examiner incessamment si le roi remplit les conditions d'éligibilité.

♦ **IRAN** - Lors d'une conférence de presse à Washington, le prince héritier d'Iran, Reza Pahlavi, âgé de 40 ans, a vivement critiqué la politique des États-Unis qui « *investissent leur énergie diplomatique et politique à chercher des modérés dans le régime clérical* ». Le prince héritier estime, pour sa part, que la montée du mécontentement populaire en Iran, en particulier chez les jeunes « *est en train de faire imploser la république islamique* ». Il réclame la tenue d'élections « *libres et équitables* » et d'un référendum pour la définition d'un régime « *démocratique et laïc* ». Comme un écho à ces propos nous avons appris la naissance du mouvement des *Jeunes Patriotes iraniens* qui, sur leur site internet (http://www.javanan.go.to), se proclament ouvertement monarchistes et démocrates.

MONARCHIE

La reine au coeur du système

Selon une légende les femmes auraient toujours été exclues du pouvoir. En France comme en Europe, l'existence d'une reine apporte immédiatement la preuve du contraire. Quant à la royauté, la participation des femmes à l'exercice du pouvoir est étrangère à la problématique du féminisme contemporain. Le statut de la reine est une question, institutionnelle, qui a été résolue différemment selon les époques et, surtout, selon les enjeux politiques. Sur la présence symbolique de la reine de France, sur son pouvoir effectif, Fanny Cosandey nous apporte un éclairage savant.

■ Royaliste : Beaucoup d'ouvrages sont consacrés aux reines de France. En quoi le vôtre est-il différent ?

Fanny Cosandey : La reine de France n'a jamais été traitée autrement que sous la forme biographique. C'est là un fait très curieux. Les historiens semblent avoir considéré que la question de la reine avait été réglée une fois pour toutes par la loi salique, et que cette personne n'intervenait plus dans le fonctionnement monarchique. De plus, à la fin du XVI[e] et au XVII[e] siècle, les jurisconsultes et les historiographes qui ont cherché à construire une monarchie absolue ont complètement évacué la reine de leurs textes.

Je me suis intéressée à la question de la reine à partir de l'école cérémonialiste américaine, qui travaille selon les thèses d'Ernest Kantorowitz, et qui a étudié les entrées royales, le sacre et les funérailles du roi de France. Or il se trouve que la reine, mis à part les lits de justice, participe aux mêmes cérémonies monarchiques. Dès lors, comment accorder la théorie des « deux corps du roi » et la place assignée à la reine dans le cérémonial ? Telle fut ma première interrogation. Ensuite, je me suis demandé comment la loi salique, qui exclut les femmes du pouvoir, s'articulait avec les périodes de régence, pendant lesquelles la reine a souvent exercé le pouvoir politique.

■ Royaliste : Ce qui vous conduit à une approche institutionnelle.

Fanny Cosandey : En effet. Mon travail porte autant sur l'institution monarchique que sur la reine de France. Mais il y a un éclairage nouveau sur la période moderne, de François I[er] à Louis XIV. Je commence en étudiant Anne de Bretagne, qui est la première reine à bénéficier des trois cérémonies monarchiques : le sacre, les entrées royales et les funérailles. Je m'arrête à Marie-Thérèse, qui est une reine complètement effacée, qui ne bénéficie d'aucune des cérémonies de la monarchie - à l'exception de son entrée à Paris en compagnie de Louis XIV en 1661, juste après son mariage. Mais Marie-Thérèse n'est pas sacrée, et elle n'a pas de funérailles royales - ceci au moment où l'absolutisme est à son apogée.

Accessoirement, j'ai examiné le statut des reines au XVIII[e] siècle. Il m'a aussi fallu remonter jusqu'au XIV[e] siècle pour analyser la fameuse loi salique.

■ Royaliste : Quelques mots, tout de même, sur les personnes dont vous étudiez le statut ?

Fanny Cosandey : Les reines de France ont l'avantage de présenter des profils extrêmement variés. Anne de Bretagne est duchesse de Bretagne et deux fois reine de France puisqu'il était prévu dans son contrat de mariage qu'elle devait épouser le successeur du roi, si celui-ci venait à mourir. Claude de France est comme son nom l'indique une fille de France. Éléonore d'Autriche, seconde épouse de François I[er], est reine douairière du Portugal. Catherine de Médicis, est une petite princesse florentine qui

♦ Anne de Bretagne (1476-1514), femme de Charles VIII puis de Louis XII.

épouse le futur Henri II alors qu'il n'est pas encore dauphin, ce qui explique le rang modeste de la future reine. Anne d'Autriche et Marie-Thérèse d'Autriche sont infantes d'Espagne. Marie de Médicis est la nièce du pape, ce qui est important pour le converti récent qu'est Henri IV. Cette diversité des reines contraste avec le personnage du roi, qui est toujours le même et permet de mieux comprendre l'évolution de la monarchie.

■ Royaliste : Vous dites que la reine est au coeur de l'État, et pourtant elle n'est guère évoquée par les jurisconsultes.

Fanny Cosandey : Mais ceux qui parlent de la reine s'expriment de façon très significative. Ainsi, au début du XVII[e] siècle, les juristes reconnaissent à la reine toutes les vertus royales, car ils veulent démontrer la supériorité des rois de France sur les autres monarques. Puisque le souverain français est supérieur aux autres, il ne peut être accompagné que par une femme supérieure ! Aussi accorde-t-on à la reine des droits et privilèges très importants, ainsi que des attributions politiques de premier plan.

Mais regardons ce qu'écrit Cardin Le Bret, qui systématise l'institution monarchique au milieu du XVII[e] siècle, donc en pleine période absolutiste : il ne s'occupe que du roi, et démontre que la reine, incapable de gouverner, doit s'effacer devant la pleine puissance royale.

La reine est donc au centre d'enjeux politiques, on lui attribue plus ou moins de pouvoirs selon les époques, mais elle demeure toujours au coeur du système monarchique.

■ Royaliste : Que dire de la loi salique ?

Fanny Cosandey : Cette loi n'a pas toujours existé dans la monarchie : elle est née au XIV[e] siècle et elle a été érigée en loi fondamentale au XVI[e] siècle.

De fait tous les premiers Capétiens, jusqu'à Philippe le Bel compris, ont eu des fils pour leur succéder, et la question des filles n'a pas été posée. En 1316, Louis X meurt sans laisser d'héritier mâle : il a une fille, Jeanne de France, âgée de quatre ans, et sa femme la reine Clémence est enceinte. En attendant l'accouchement, le frère du roi défunt assume la régence. La reine accouche d'un garçon, Jean I[er] le Posthume, qui meurt au bout d'une dizaine de jours ; le régent se proclame roi, sous le nom de Philippe V. Cette décision est contestée. Aussi faudra-t-il que le régent obtienne que Jeanne renonce par écrit à ses droits sur le trône, et reçoive l'approbation d'une assemblée délibérative. Suit une période de flou juridique, au cours de laquelle la solution d'une monarchie élective est envisagée. L'intervention des barons est à nouveau décisive pour l'intronisation de Philippe VI, et l'incertitude demeure à la mort de Jean II, fils de Philippe VI. Le principe d'hérédité n'est affirmé qu'en 1374, par un édit perpétuel et irrévocable de Charles V. Puis l'ordonnance de 1407, promulguée par Charles VI, organise les périodes de régence et confirme le principe de la succession de mâle en mâle. Mais la loi salique n'est devenue loi fondamentale qu'au XVI[e] siècle.

Il y a donc deux étapes : il est d'abord affirmé que les filles ne succèdent pas, puis on déclare que les filles ne transmettent pas non plus. Mais il faut souligner que les femmes ne sont pas écartées en raison d'une incapacité naturelle à gouverner : il s'agit d'empêcher que la couronne de France ne passe sur la tête d'un roi anglais. Les femmes ne sont pas exclues du pouvoir - ce qui permet de comprendre comment elles vont, en quelque sorte, se réinsérer. C'est seulement au XVI[e] siècle que l'argument de l'incapacité naturelle des femmes est invoqué, dans une rhétorique politique qui présente la loi salique comme une loi de nature, voulue par Dieu, donc intangible : on ne saurait donc faire un lien entre ce système de légitimation de Henri IV et une position de principe « antiféministe ».

■ Royaliste : Vous montrez aussi que la loi salique a des implications générales quant au mode de succession.

Fanny Cosandey : La première conséquence, logique, est la suivante : si le roi de France succède automatiquement, par ordre de primogéniture, cela signifie que la couronne n'est pas disponible : le roi ne peut pas choisir son successeur. Du coup l'héritage capétien (le trône, mais aussi le domaine royal) est également indisponible : le domaine devient public, il ne peut être vendu puisque le roi a l'obligation de le transmettre intact à son fils aîné. Le domaine est inaliénable.

Il y a deux autres conséquences, tout aussi logiques.

- Si les filles ne succèdent pas, elles ne peuvent avoir part à l'héritage féodal - à la terre. C'est pourquoi l'ordonnance royale de 1374 établit que les filles doivent être exclusivement dotées en argent. Ceci afin que les filles, en se mariant, ne puissent emporter avec elles une partie du domaine de la couronne.

- La même année, l'ordonnance sur la régence déclare que la minorité du roi s'arrête à quatorze ans, et que les reines doivent s'occuper de l'éducation de l'enfant mineur. L'ordonnance de 1407 établit quant à elle que le roi de France est roi quelque soit son âge : la succession devient instantanée (« le mort saisit le vif »), et la régence ne s'exerce qu'au nom du roi - tous les actes étant pris en son nom. Dès lors, la personne qui a le « gouvernement » du roi (la charge de son éducation) a effectivement le pouvoir de gouverner. Or la personne la mieux placée est la reine, parce qu'elle est la mère du roi, et parce que c'est une femme - les femmes ne risquant pas d'usurper le trône.

Vous voyez donc que la loi salique, qui est une loi d'exclusion des femmes, est en même temps une loi qui leur permet d'exercer le pouvoir en toute légitimité. On comprend donc que les reines soient ensuite systématiquement régentes, alors qu'aucune loi ne le prescrit.

■ Royaliste : Voici donc, dans la période moderne, la reine au coeur du pouvoir.

Fanny Cosandey : Oui, mais les choses se font progressivement à partir du règne de Charles VIII. C'est une longue histoire. Je veux simplement souligner ici l'importance de la décision que prend Louis XII en 1505 : par testament, il désigne deux femmes, la reine et la mère du futur François I[er] pour exercer une régence qui n'aura pas lieu. Puis nous arrivons aux régentes bien connues, qui sont à la fois reine et mère : Catherine de Médicis, Marie de Médicis, Anne d'Autriche. En dépit des habituelles protestations des princes du sang, la reine est alors pleinement régente.

■ Royaliste : Comment cette souveraineté est-elle reconnue ?

Fanny Cosandey : Lors de son mariage, le roi communique à sa femme la dignité et les honneurs : le roi et la reine partagent alors une même souveraineté, et sont personnes publiques. Mais la reine garde une dimension privée car le contrat de mariage ne place pas les époux sous le régime de la communauté (le roi n'est qu'un usufruitier du domaine) ce qui fait que la reine peut hériter et transmettre (la reine est dans son existence privée sujette du roi), alors que le roi est seulement une personne publique. La relation entre le roi et la reine est donc d'une très intéressante subtilité, qui se manifeste aussi lors des entrées royales.

Dans la cérémonie du sacre, où le politique est subordonné au religieux, le roi est le seul à recevoir les insignes chevaleresques, et à prêter serment. La reine reçoit l'onction (pas les habits ecclésiastiques), mais elle reçoit le sceptre, la main de justice, l'anneau, et lors de la messe elle communie comme le roi sous les deux espèces. L'épouse du roi ne prend donc pas part à la cérémonie chevaleresque, alors qu'elle est pleinement considérée comme reine lors de la cérémonie religieuse. C'est signifier, de manière hautement symbolique que la reine, par la grâce de Dieu, incarne effectivement la monarchie.

Propos recueillis par B. La Richardais

Fanny Cosandey

La reine de France

Symbole et pouvoir

Prix franco : 172 F

Herpèaire

Néant

A droite comme à gauche, ceux qui font de la politique par conviction ont le plus grand mal à comprendre que des dirigeants puissent faire cyniquement carrière en exploitant une mémoire, une fidélité active, une espérance. Les militants cherchent des excuses, invoquent les circonstances ou la malignité des adversaires.

Hélas ! Dans la plupart des cas, ce sont les capitaines qui sont responsables des naufrages. Le cas du RPR est à cet égard tristement exemplaire. Né dans l'ambiguïté (Jacques Chirac est un orphelin de Georges Pompidou, pas du Général), le parti de l'actuel président agonise à cause des fautes morales et politiques de ceux qui ont renié les principes gaulliens.

Christophe Barbier fait la chronique de cet anéantissement avec une précision remarquable (1). On voit les naufrageurs à l'oeuvre, on découvre leurs calculs, leurs intrigues, leurs égarements. Les portraits de Jacques Chirac et de Philippe Séguin sont véridiques et impitoyables. Seule l'anecdote permet de comprendre en quoi Édouard Balladur a toujours été étranger au gaullisme. Conforme à son image, Charles Pasqua est dérisoirement pittoresque. Le témoin du désastre dit sa colère et son dégoût, mais sans perdre courage. Voici longtemps, Malraux nous avait prévenus que les rats avaient mis des casquettes de capitaine. Le spectacle est pénible, mais il touche à sa fin. La « passionnante aventure » gaullienne va pouvoir reprendre.

Annette DELRANCK

(1) Christophe Barbier - « **La comédie des Orphelins,** Les vrais fossoyeurs du gaullisme » - Grasset, 2000 - prix franco : 129 F.

Modernité

Des pensées sur l'État

Afin de reconstruire un pouvoir politique au sortir du délire ultra-libéral, il nous faut sans cesse interroger ceux qui, de manières diverses et souvent contradictoires, ont pensé l'État dans ses premiers développements.

On ne se refait pas. Ou du moins pas complètement. Alors que la classe dirigeante se délecte de son « pragmatisme », le débat public (ou ce qu'il en reste) reste marqué par les références aux grands courants de la pensée politique.

Machiavélisme, jacobinisme, étatisme, républicanisme ! Plutôt que d'employer à tort et à travers des mots riches d'histoire et de sens, il est préférable de chercher à comprendre les enjeux politiques qu'ils recouvrent. Non par simple curiosité historique, mais pour prendre appui sur les grands systèmes de pensée lorsque le temps de la reconstruction sera venu, et pour écarter de tragiques errements.

C'est dire l'actualité et la nécessité des fortes et belles études réunies par Simone Goyard-Fabre sur l'État moderne (1). Un lecteur *respublicain* y trouvera de savants éclaircissements sur des auteurs difficiles à aborder directement : Machiavel qui a inventé le concept de *stato* (d'État) ; Kant, présenté par Jean Ferrari dans sa philosophie républicaine et cosmopolitique, Fichte, dont la pensée évolutive sur l'État est étudiée par Alain Renaut, Hegel bien sûr, mais aussi Edmund Burke, plus souvent évoqué que lu, et que Philippe Raynaud nous restitue dans la réalité de son engagement (libéral, et non bêtement réactionnaire) et dans sa critique, pertinente sinon toujours justifiée, de la Révolution française.

Un lecteur *respublicain* et royaliste constatera que les plus grands penseurs de la modernité acceptaient en raison le principe monarchique. Ainsi pour Kant, écrit Jean Ferrari, « *les républiques particulières et même les monarchies, lorsque le monarque gouverne selon l'esprit républicain, apparaissent-elles comme l'effet de l'idée pure de république dont on sait qu'elle ne s'établira pas de sitôt sur la terre* ». Bernard Bourgeois explicite quant à lui la pensée politique de Hegel, et montre que sa philosophie de la liberté se concrétise dans l'État rationnel, qui trouve sa forme dans la monarchie constitutionnelle, laquelle s'affirme à travers le pouvoir princier.

On sait par ailleurs, mais on vérifie ici que Montesquieu pense le gouvernement modéré dans le cadre de l'absolutisme royal, que les philosophes du XVIII[e] siècle ne sont pas républicanistes-démocrates à la façon du XX[e] siècle, mais monarchistes modérés, à la manière de Voltaire, ou partisans d'une monarchie plus ou moins absolutiste comme Turgot et Diderot. Despotisme éclairé ? Comme le montre Jean Erhard, ce concept tardif, qui recouvre des pensées et des réalités complexes, devrait être abandonné au plus vite.

Tous monarchistes ? Non pas. Mais le rejet de la monarchie expose aux extrêmes périls : Lucien Jaume fait valoir que le vertuisme de Robespierre est une fiction démocratique rigoureusement anti-républicaine, anti-juridique et liberticide. L'absolutisme royal n'est cependant pas à regretter. Encore convient-il de ne pas colporter les assertions polémiques répandues par les intellectuels de l'époque : la justice pénale de l'Ancien régime, étudiée par André Laingui, n'était pas une machine à supplicier.

Ces remarques intéressées (au bon sens du terme !) n'épuisent pas le contenu de l'ouvrage que Simone Goyard-Fabre rassemble dans une forte synthèse. Dans ses conceptions et dans ses diverses formes concrètes, républicanistes ou royales, l'État moderne assure le dépassement de la double régression individualiste, manifestement anti-sociale, et collectiviste marxisante dont l'anti-humaniste est avéré. Cette logique étatique demeure la voie, assurément politique, du progrès.

Jacques BLANGY

(1) « **L'État moderne 1715-1848** », études réunies par Simone Goyard-Fabre - Vrin, 2000 - prix franco : 250 F.

☞ On pourra également lire ou relire avec profit l'ouvrage de Simone Goyard-Fabre - « **L'État, figure moderne de la politique** » (prix franco : 85 F) dont nous avions rendu compte dans *Royaliste* n° 747.

Retour à l'anthropologie

par Gérard Leclerc

Sommes-nous à la veille d'une mutation fondamentale de l'espèce qui ferait franchir à l'humanité une sorte de saut vertigineux ? Certains ne craignent pas de l'annoncer à grands coups de trompette. La révolution génétique annoncerait la mort de l'*homo sapiens*. Je ne suis pas sûr que l'on soit toujours conscient de la portée de ce type d'affirmation. On peut certes penser que cet *homo sapiens* correspond à un certain stade de l'évolution biologique, dans la branche des hominidés. On peut décrire les caractéristiques somatiques, anatomiques de ce chaînon nouveau, et celles-ci ne sont pas du tout secondaires pour expliquer l'apparition d'un être spécifique. Tout le problème, toutefois, consiste à déterminer si le mouvement évolutif ne franchit pas alors une étape qui est, plus encore que qualitative, ontologique. Teilhard de Chardin parlait du passage de la biosphère à la noosphère. Ce qui émerge alors, c'est bien le monde de l'esprit. Pascal dirait qu'on n'est plus dans le même ordre.

C'est pourquoi, il me semble qu'il est désormais impossible d'évoquer d'autres mutations essentielles de l'humanité sans référence à cet ordre de l'esprit qui caractérise l'*homo sapiens*. Ceux qui prétendent que la figure d'un éventuel *homo scientificus* va rendre caduque la figure de l'ancêtre, sont-ils bien certains de ce qu'ils disent ? Pensent-ils, comme Teilhard à une avancée dans l'ordre de la noogénèse, éventuellement de la grâce - l'ordre supérieur de Pascal ? Et sont-ils anxieux du respect intégral de ce qui définit la sapience, ce mystérieux rapport entre l'intelligence et la volonté, où se déploie la liberté ? La science que l'on veut faire intervenir, pour provoquer la mutation décisive, ne met-elle pas en danger cette liberté, en intervenant sous l'angle de la manipulation, voire de l'assujettissement ?

Si l'on prend à la lettre le projet de mutation, tel qu'on nous le décrit, même si c'est souvent au prix d'un certain bluff scientifique, on est frappé par la carence effarante de réflexion anthropologique - au sens philosophique du terme. Et pour peu que des philosophes s'en mêlent, on est frappé de leur non-respect - qui s'assimile à une trahison - de l'intégrité humaine. Il ne suffit pas en effet de tout référer à une subjectivité farouchement individuelle pour respecter l'homme. Le repli sur une pure subjectivité peut aboutir à une nouvelle barbarie, absolument moderne, où l'individu se trouve coupé des relations d'altérité où le **Je** est sans cesse renvoyé à un **Tu**. Martin Buber, Gabriel Marcel, Emmanuel Levinas ont montré que le propre de l'humanité et le point de départ de l'éthique se trouvaient là, et nulle part ailleurs. Or, le projet « scientifique » se signale par un étrange déni de l'altérité, voulant à travers la production des doubles, anéantir tout ce qui irait à l'encontre d'un irréductible narcissisme. Le rêve d'une éternité biologique conforte cette barbarie, en désintégrant toutes les marques les plus significatives de la relation. Plus question de différence de générations pour cet être perpétuellement jeune. Plus question non plus de rapports de filiation, avec la dignité particulière qui s'attache à la paternité et à la maternité.

Il est tout de même ahurissant qu'on puisse tirer un trait sur la relation d'amour dont naissent des enfants. Mais c'est bien dans la logique où le rapport érotique sans ouverture à la vie débouche sur la reproduction sans rapport érotique. Ce qui montre à quel point, notre culture qui est obsédée par le sexe, au fond le méconnaît en méconnaissant ce qu'est la Chair. En effet, la Chair ce n'est pas du biologique, c'est l'homme même. Il n'y a pas de raison qu'elle échappe à la néantisation dont souffre l'érotisme renvoyé à la mécanique pornographique. Une certaine appréhension du corps comme simple objet d'expérimentation constitue la manifestation ultime du nihilisme.

Pour le comprendre, il conviendrait au préalable de revenir à la dignité et à la gloire de la Chair. Le dernier livre de Michel Henry nous y aide puissamment, au travers d'une réflexion qui n'implique pas moins qu'un « *renversement de la phénoménologie* », celle-ci étant en quelque sorte sommée d'être égale à l'intention qui la fait naître. Je ne puis que signaler, cette fois, cette « *philosophie de la Chair* » qui prend au sérieux l'apport radical de l'anthropologie biblique et chrétienne. La Chair, ce n'est pas purement et simplement le corps, car avec le corps nous sommes le plus souvent renvoyés à la philosophie grecque, surtout platonicienne faisant un partage rigoureux entre l'intelligible et le sensible : « *L'homme, selon cette pensée, est un animal pourvu du* Logos. *Par son animalité, par son corps naturel, il relève du sensible, lui-même soumis au devenir.* » De là une conception dualiste où le sensible est voué à la disparition, et l'intelligible à l'éternité du monde des idées. Saint Paul annonçant aux Athéniens la résurrection des corps, ne pouvait être que couvert de quolibets. Mais il est vrai qu'il pensait selon une toute autre perspective, celle où le Verbe s'est fait Chair, et où la Chair apparaît dans une dignité inconnue jusqu'alors.

Il me semble que c'est, aujourd'hui, la méconnaissance de cette dignité de la Chair, supposant un respect rigoureux de son intégrité propre, qui explique une « conception bouchère » - pour reprendre l'expression de Pierre Legendre - prévalant de plus en plus dans toute une culture qui se réclame de la science et de la révolution biologique. La subjectivité « moderne » elle-même s'en trouve mutilée. Elle ne fait plus un avec sa Chair vivante. A la limite, elle poursuivrait le dessein insensé de s'inventer un autre corps, de se le refaire tout neuf. Et pourquoi pas ? d'avoir à côté du corps son clone, sorte de boîte à outils ou à organes pour les réparations ou substitutions nécessaires. Je ne discute pas ici le bien-fondé des greffes d'organe qui peuvent avoir d'ailleurs une signification éthique et anthropologique. Je m'insurge contre cette perversion qui consiste à fabriquer un autre corps, chosifié, qui ne serait plus du tout Chair.

L'oubli de la Chair conduit à considérer le corps comme pur artifice. Autant, il est légitime d'utiliser l'artifice à des fins thérapeutiques, autant il est gravement immoral de considérer le corps comme pur artifice qui pourrait être transformé au gré de nos inventions en d'autres artifices. Décréter la fin de l'*homo sapiens*, c'est poser en principe la déchéance de la royauté humaine, celle qui permet au sage de vivre dans le respect de soi, l'honneur de la Chair, et l'appel de l'Esprit. J'en demande bien pardon à notre gouvernement : lorsqu'on légifère en matière de bioéthique, c'est ce type de questions, qu'il faut se poser, en sachant que l'on y trouvera des interdits. Le refus des interdits, c'est le règne de la barbarie à visage de clone. ■

Michel Henry - « **Incarnation - Une philosophie de la chair** », Seuil, prix franco : 140 F.

Quête

Identité

Comme il est difficile parfois d'être le fruit de cultures différentes. Fille de père algérien et de mère française, Nina Bouraoui ne cessera durant son enfance de lutter contre ses deux antagonistes natures.

C'est d'une manière laborieuse que chaque être humain trouve sa propre identité. C'est une longue et pénible quête où beaucoup se perdent. Mais pour d'autres, c'est encore plus difficile. Pour la plupart, ils se font appeler métis. Mais qui est-on quand on est une métisse ? Voici la question que se pose Nina Bouraoui depuis sa plus tendre enfance.

L'Algérie c'est toute sa vie. Elle vit ce pays comme elle le respire. C'est le sable de la mer, c'est le soleil, c'est l'accent de ces hommes dont elle ne comprend pas la langue bien qu'elle la ressente au plus profond d'elle-même. Et pourtant elle sent bien que les regards des autres s'accrochent sur elle, sur son visage. Mais ce n'est pas tant sur elle, c'est sur cette femme qui lui tient la main, grande, blonde et au teint laiteux. C'est sa mère. Sa mère qui est étrangère à ce pays d'hommes. Dès lors, Nina Bouraoui la protégera ; elle deviendra elle aussi un homme et elle changera de sexe. Non pas qu'elle changera d'identité, elle changera, c'est tout. Mais elle se perdra elle-même, noyée entre ses deux cultures qui déchireront son être. C'est faire face à une société qui ne l'a jamais reconnue. C'est une lutte qui n'a de cesse.

Aymeric DARAN

Nina Bouraoui - « **Garçon manqué** » - Éd. Stock, 2000 - prix franco : 98 F.

Biodégradante

Debord, encore...

Encore une biographie de Debord ! Décidément, le pape du situationnisme, ou pour parler juste le démiurge (souvent murgé à ce que l'on dit...) de l'Internationale Situationniste, aura suscité, *post-mortem,* une abondante littérature.

Mais attention, nous sommes loin ici du pavé signé naguère par Christophe Bourseiller (1). Il s'agit d'une petite plaquette, de presque rien du tout, à peine soixante-dix pages, mais absolument jubilatoire (2).

L'énoncé de l'objet est déjà en lui-même un pur ravissement. Aux éditions « Talus d'approche », un dénommé « Toulouse-la-Rose » (joli nom de compagnon de quelque subversive confrérie) nous offre « *La véritable biographie maspérisatrice de Guy-Ernest Debord considérée sous ses aspects orduriers, cancaniers, folkloriques, malveillants, nauséabonds, fielleux, et notamment vulgaires et du manque de moyens pour y remédier...* » Ouf ! Il fallait l'oser : le titre est presque aussi long que l'ouvrage. Mais pour qui connaît, un peu, la prose « situ », il est déjà l'annonce d'une belle régalade, d'une belle rigolade, le signe d'un réjouissant irrespect.

La lecture de cette décapante « biographie » est un plaisir, un plaisir subtil, où l'on passe de l'éclat de rire - il y a de vraies méchancetés - à la douce amertume - l'auteur aime Debord. On y rencontre aussi une hypothèse audacieuse sur l'assassinat de Lebovici, et une évocation assez cruelle de la dernière compagne du grand homme. Mais je crois que les principales victimes de ce pamphlet seront d'abord les néo-pseudo-situs, ces thuriféraires médiatiques qui s'étaient inventés une référence, une sorte de totem intellectuel à utiliser en toute circonstance : genre « *nous ne sommes pas dupes de la société du spectacle, d'ailleurs nous en vivons* », comme si le cynisme effaçait la nullité. L'idole est brisée, reste quelques idées, d'un maniement beaucoup plus périlleux.

Patrick PIERRAN

(1) Christophe Bourseiller - « **Vie et mort de Guy Debord** (1931-1994) » - Éd. Plon - prix franco : 150 F - Voir la recension qui en avait été faite dans *Royaliste* nº 751.

(2) Toulouse-la-Rose - « **La véritable bio... de Guy-Ernest Debord, etc.** » - Éd. Talus d'approche - prix franco : 65 F.

Nos promotions du mois

(offre valable jusqu'au 31 mars)

♦ Yvonne Bollmann - **La Tentation allemande** - prix franco : 89 F.

♦ Marie-Pierre Carretier - **La misère est un péché,** biographie de Joseph Wresinski - prix franco : 115 F.

♦ Fabrice O'Driscoll - **Ils ne siègent pas à l'ONU,** micro-états,micro-nations - prix franco : 121 F.

♦ Frédéric Mitterrand - **Mémoires d'exil** - prix franco : 128 F.

B.D.

Meurtres

Récit policier et bandes-dessinées firent dès leur début bon ménage. Les éléments de l'un convenant parfaitement à l'autre. L'érudit se souviendra qu'en 1934 le grand Hammett scénarisa une série dont le dessinateur n'était autre qu'Alex Raymond.

Prenant pour point de départ Betty Page, égérie de l'érotisme américain des années cinquante avant que sa mystérieuse disparition en 1957 ne provoque un véritable culte à son sujet, tant aux États-Unis qu'en Europe, Bignon et Rodolphe nous livrent une histoire haletante située dans le milieu des strips burlesques et des soirées privées.

Des jeunes femmes, sosies parfaits de Betty Page, sont retrouvées assassinées après avoir été torturées. Rien ne permettant de les identifier. Deux flics new-yorkais s'attellent à dénouer les fils du mystère. Ils le feront jusqu'à ce que les rêves de l'un soient perturbés par cette obsession. Découvrant une vérité dérangeante et croisant une trop belle jeune fille naïve venue se brûler les ailes aux néons flamboyants de la grande ville. Sans oublier la vraie Betty Page dont la gentillesse et la trop grande beauté suscitent bien des convoitises malsaines. Univers de désir et de corruption dans un décor pluvieux où le mal se tapit sournois et prêt à frapper l'innocence perdue.

A lire après avoir écouté un standard de Dave Brubeck ou Tommy Dorsey tant les sonorités du jazz accompagnent cette histoire nostalgique et fort bien conçue.

Bruno DIAZ

Bignon/Rodolphe - « **Les quatre morts de Betty Page** », album de 90 p. - P&T Production - prix franco : 120 F.

Du 19 au 24 février

Braderie monstre à la Librairie Royaliste

- 25 %

sur tous les livres en stock

(plus de 1000 titres disponibles)

Tous les jours, du 19 au 24 février, de 14 h à 18 h

Librairie Royaliste

17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris (4e étage)

métro Bourse ou Palais-Royal

Le duc de Vendôme à Lyon

Le prince Jean, duc de Vendôme, s'est rendu à Lyon le samedi 20 janvier pour un voyage d'études et d'information. Il a successivement visité les Laboratoires Marcel Mérieux, puis le fameux laboratoire P4, laboratoire de haute sécurité destiné à l'étude des virus les plus dangereux de la planète, enfin il s'est rendu au Musée d'Art contemporain pour voir l'exposition sur la francophonie, intitulée : « *Tu parles !? Le français dans tous ses états* ». Dans l'après-midi, le prince a offert un coquetèle dans un grand hôtel lyonnais où il a reçu de nombreuses personnalités locales ainsi que les principaux militants royalistes.

♦ Signalons d'autre part que sur le site internet (http://royaute.ifrance.com) de l'Institut de la Maison royale de France que préside Mgr le comte de Paris, l'on trouve désormais une rubrique présentant le prince Jean et rendant compte de ses déplacements et de ses activités.

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1er, 4e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 10 F est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'"*abonné des mercredis*" annuelle (50 F) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 30 F).

● **Mercredi 7 février :** Auteur de nombreux ouvrages de philosophie politique, spécialiste de l'histoire et de la culture juive, **Shmuel TRIGANO** enseigne la sociologie de la politique et de la religion à l'université de Paris X. Dans un livre déjà présenté aux lecteurs de *Royaliste* (nº 748), notre invité reprend de manière approfondie un débat infiniment douloureux, violemment polémique, mais décisif quant à la compréhension de la modernité politique : au-delà de l'affrontement entre ceux qui nient et ceux qui sacralisent la Shoah, comment expliquer le lien entre la logique de l'égalité et la volonté exterminatrice du nazisme ? Voici « **L'idéal démocratique à l'épreuve de la Shoah** »... Mais pas seulement : pourquoi les juifs, les femmes, les homosexuels ont été victimes de divers modes d'exclusion dans la société française ?

● **Mercredi 14 février et mercredi 21 février** : pas de conférence en raison des vacances scolaires

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » et avoir l'accès gratuit à toutes les réunions, prenez une "carte d'abonné" (50 F pour l'année)

CONGRÈS

La commission nationale du projet (ouverte à tous les adhérents) se réunira le 7 avril pour élaborer les textes qui seront soumis au Congrès de la NAR. Thèmes de cette année : "*Politique fiscale et redistribution du revenu national*" et "*Une politique de l'écologie*".

Le congrès proprement dit, qui ne rassemble que les membres du Comité directeur et du Conseil national ainsi que quelques cadres du mouvement, aura lieu le 8 avril.

INTERNET

Le succès de notre « liste de diffusion » qui permet d'être tenu au courant des activités royalistes se confirme. Plusieurs centaines de personnes y sont maintenant inscrites.

Pour s'abonner à la liste rien de plus simple : ce service est entièrement gratuit, il suffit d'envoyer un mél à notre adresse (royaliste@multimania.com) en nous faisant part de votre désir et en nous donnant votre adresse électronique.

Communiquer avec la N.A.R.

✓ Adresse postale : **17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris**

✓ Adresse électronique : **royaliste@multimania.com**

✓ Site internet : **http://www.multimania.com/royaliste**

✓ Téléphone : **01.42.97.42.57**

✓ Télécopie/répondeur : **01.42.96.05.53**

✓ Réglements à l'ordre de : *Royaliste* - **CCP 18.104.06.N Paris**

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous **sans engagement de votre part**.

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Profession : .....

Adresse : .....

.....

.....

désire recevoir, **sans engement de ma part**, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« Royaliste », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Le comble de la gauche

Nous avons combattu Michel Rocard avec constance, puis avec une rude détermination lorsque ce chef emblématique de la « deuxième gauche » occupa, à Matignon, un poste auquel il n'aurait jamais dû être nommé. Soulagés de l'élimination de cet homme étranger au souci politique, nous lui souhaitions une paisible retraite. Il en est sorti en janvier pour exhorter ses camarades socialistes à accepter la solution ultra-libérale du crédit d'impôt (1).

Curieux personnage. Celui que Roland Dumas dépeignait comme un « barreur de petit temps » affirme maintenant la nécessité de s'engager sans timidité. Et cet esprit confus, virtuose de la verbosité, en vient à exprimer des idées claires dans une langue simple. Il faut le remercier d'appliquer enfin le slogan du « parler vrai », en proclamant ce qui se murmure depuis trois ans dans les hautes sphères.

Lisons : Au beau milieu de son article, Michel Rocard reconnaît que l'inventeur du crédit d'impôt est bien Milton Friedman, « *le fondateur de ce cruel néo-libéralisme, ou plutôt monétarisme, qui régit le monde d'aujourd'hui et y engendre une croissance exponentielle des inégalités, une dangereuse instabilité financière et l'enfermement de bien des nations dans le sous-développement* ». Dont acte. Et voici le coeur du raisonnement : « *Mais d'abord on y est.* Volens nolens, *on a pris le système. Pourquoi dès lors refuser l'amortisseur de souffrance sociale que lui-même* [M. Friedman] *avait jugé nécessaire de lui adjoindre puisqu'il avait compris la cruauté sociale de ce qu'il proposait ? C'est tout de même un comble d'en prendre le pire et pas le meilleur* ».

D'un point de vue commercial, l'argumentation est pertinente : si un marchand d'instruments de torture propose des pinces, des tenailles et, en prime, un paquet de pansements, il est absurde de refuser le sparadrap et le mercurochrome. Réfléchissant à l'intérieur du système, Michel Rocard a raison. Mais il oublie que personne n'a forcé les socialistes à entrer dans la boutique des horreurs ultra-libérales. Personne : ni un dictateur comme Pinochet, ni une quelconque

puissance extérieure contraignant la France par la force militaire ou par des pressions financières à changer de système économique et social.

Relisons : « *D'abord on y est* ». C'est l'abject réalisme qui, dans l'histoire, a servi d'excuse à toutes les formes de collaboration avec des forces d'occupation.

Certains ont voulu (*volens*) cette cruauté : par exemple MM. Strauss-Kahn et Fabius. D'autres n'y sont entrés (*nolens*) qu'à reculons : Martine Aubry, que de hauts conseillers me présentaient comme une sorte d'infirmière en chef, et sans doute Lionel Jospin qui a toujours mis des gants avant d'utiliser le fouet et les électrodes.

« *On a pris le système* ». Qui, on ? Cette deuxième gauche socialiste qui donne depuis un bon quart de siècle des leçons de démocratie et de modernité et qui exerce son emprise au mépris de ses propres principes. Ces « libéraux » ont procédé à une prompte liquidation des mitterrandistes qui ne voulaient pas se rallier à Lionel Jospin ; ces modernistes ont « pris » le système économique le plus éculé et le plus sommaire qui soit ; ces démocrates se sont faits élire en 1997 sur la promesse d'une ferme résistance au système dont Michel Rocard rappelle la cruauté, et qu'ils imposent au peuple français.

« *C'est tout de même un comble d'en prendre le pire et pas le meilleur* ». Le comble du rocardo-jospinisme, c'est d'accepter l'ultra-libéralisme dans sa totalité. On culmine ici dans le reniement, avec ce mélange de naïveté, de cynisme et de haine de soi qui étonne ceux qui n'appartiennent pas au club des hiérarques, et que les militants socialistes ont tant de peine à admettre. Mais ce sont leurs propres dirigeants qui font l'aveu de leur complet reniement !

Le socialisme démocratique, celui de Jean Jaurès et de Léon Blum, dans une certaine mesure celui de François Mitterrand, n'en disparaîtra pas pour autant. Comme le gaullisme, comme le communisme français, il vit dans l'esprit d'innombrables citoyens et ce sont eux qui inscriront à nouveau la tradition socialiste dans le mouvement de l'histoire. Mais il faudrait, au préalable, que les militants réservent quelques unes de leurs balles pour leurs propres généraux.

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. la tribune publiée par *Le Monde* du 12 janvier, ainsi que l'article de Sylvie Fernoy dans notre précédent numéro.